



SÉANCE DU MARDI 6 SEPTEMBRE 2016

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 27
Nombre de représentés : 08
Nombre de votants : 35

OBJET

Affaire n°2016-139

APPROBATION DES PRINCIPALES
CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ
DE MISSION D'ENSEMBLIER
ET D'ASSISTANCE A MAÎTRISE
D'OUVRAGE ARCHITECTURALE,
URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE
PROJET DE RENOUVELLEMENT
URBAIN DES QUARTIERS ARISTE
BOLON / SIDR HAUTE

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal
a été faite le 29 août 2016 et affichée le
29 août 2016.

- le compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
le : 28 SEPT 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi 6 septembre, le
Conseil municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après
convocation légale sous la présidence de M. Olivier
Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure Boyer.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire,
Mme Paulette Lacpatia 1^{ère} adjointe, Mme Dalila Mahé
2^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint,
Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed
Vali 6^{ème} adjoint, Mme Cala M'Rhéhoury 7^{ème} adjointe,
Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude
Maillot 9^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint,
M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor,
M. Jean Paul Babef, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard
Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar,
Mme Brigitte Laurestant, Mme Karine Infante,
Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, Mme
Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel
Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrick Jardinot,
Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe
(par M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint), M. Ludovic
Latra (par M. Jean-Paul Babef), M. Jean-Hubert
M'Simbona (par Mme Brigitte Laurestant), Mme Karine
Mounien (par Mme Sonia Bitaut), Mme Catherine
Gossard (par Mme Paulette Lacpatia 1^{ère} adjointe),
Mme Dorisca Tiburce (par Mme Bibi-Fatima Anli),
M. Brandon Incana (par M. Alain Iafar), Mme Mikaëla
Latra (par Mme Anne-Laure Boyer).

Arrivé (s) en cours de séance : M. Patrick Jardinot à
17h12, Mme Valérie Auber à 17h12, Mme Bibi-Fatima
Anli à 17h18.

Départ (s) en cours de séance : M. Bernard Robert
3^{ème} adjoint à 18h34.

Absent (s) : M. Wilfrid Cerveaux, M. Hary Auber (absent
excusé), Mme Firose Gador, M. Patrice Payet.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**APPROBATION DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ
DE MISSION D'ENSEMBLIER ET D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE
ARCHITECTURALE, URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE**

**PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DES QUARTIERS
ARISTE BOLON / SIDR HAUTE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 25, 67 à 68 du décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » du mardi 23 août 2016,

Vu le rapport présenté en séance du 6 septembre 2016 relatif à l'approbation des principales caractéristiques du marché de mission d'ensemblier et d'assistance à maîtrise d'ouvrage architecturale, urbaine et environnementale lié au projet de renouvellement urbain des quartiers Ariste Bolon / SIDR Haute,

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les principales caractéristiques du projet de marché comme mentionné dans le rapport,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer le marché correspondant qui sera attribué par la commission d'appel d'offres.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

**APPROBATION DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU MARCHE DE MISSION
D'ENSEMBLIER ET D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ARCHITECTURALE,
URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE
PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DES QUARTIERS ARISTE BOLON / SIDR HAUTE**

Le présent rapport a pour objet d'approuver les principales caractéristiques du marché « mission d'ensemblier et d'assistance à maîtrise d'ouvrage en qualité architecturale, urbaine et environnementale » dans le cadre du Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Dans le cadre du protocole de préfiguration, validé en conseil municipal du 5 juillet 2016, la ville engage avec le soutien financier de ces partenaires : TCO, bailleurs, CDC, ANRU, et Union Européenne, des études préalables pour finaliser le programme global d'aménagement des quartiers Ariste Bolon/SIDR Haute. Celui-ci sera soumis en 2018 à la validation de l'ANRU sous forme d'une convention globale : programme de travaux, chiffrage et modalités de financement.

Pour assurer la coordination générale des études et finaliser le programme global d'aménagement, la ville du Port souhaite confier à un prestataire une mission d'ensemblier et d'assistance à maîtrise d'ouvrage en termes de qualité architecturale, urbaine et environnementale.

Cette mission comportera quatre volets :

1 - La coordination et le suivi du programme d'études préalables afin :

- d'ajuster les objectifs opérationnels du projet initial aux données collectées,
- de faire évoluer le plan guide initial au regard de la connaissance approfondie du quartier et de son environnement, des données techniques recueillies et de la concertation menée avec les familles.

2 - L'évolution et la finalisation du plan guide en vue d'un plan d'aménagement global, d'un programme de démolition/reconstruction, d'un plan de relogement des familles et d'une programmation d'équipements publics et socio-économiques.

3 – La préparation de la convention conformément au formalisme imposé dans le règlement général de l'ANRU, comprenant :

- le rappel des enjeux et des objectifs opérationnels liés au projet,
- l'inscription du projet dans son environnement communal et intercommunal (modalités d'inscription dans l'EcoCité),
- le programme opérationnel (nature des travaux à réaliser, mode opératoire, phasage opérationnel, programme de démolition/reconstruction, plan de relogement des familles et chiffrage global).

4 - L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en qualité architecturale, urbaine et environnementale comprenant :

- la rédaction des cahiers de prescriptions architecturales, paysagères et environnementales,
- une mission d'AMO auprès de la collectivité (analyse des scénarios proposés dans les études thématiques ou d'infrastructure et de leurs impacts sur la cohérence globale du projet et sa qualité environnementale),
- des préconisations conformes aux objectifs affichés par la ville en matière de certification « éco quartier » et s'inscrivant dans les principes de l'EcoCité.

La consultation sera engagée selon la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 25, 67 et 68 du décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016.

Les crédits budgétaires sont inscrits au budget sous le numéro PDT13-01. Cette opération bénéficie du plan de financement suivant :

- Ville : 25%
- TCO : 25%
- CDC : 25,53%
- ANRU : 24,47 %

L'estimation globale de ce marché est de 235 000 € HT (dont 58 750 € à charge de la Ville).

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver les principales caractéristiques du projet de marché,
- autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer le marché correspondant qui sera attribué par la commission d'appel d'offres.

**Affaire suivie par la DAG – Service Achats-Marchés
Et DAT – Service ANRU**